

Mouvement des enseignants du premier degré - Rentrée 2023

Fiche de demande de priorité ou/et de points de bonification

**A renvoyer accompagnée des pièces justificatives demandées impérativement avant le 19/04/2023**  
 par mél : mouvement32@ac-toulouse.fr  
 ou par courrier : DSDEN du GERS DIPER/GESCO 10 Place Jean David 32000 AUCH

Nom :	Nom de naissance :	Prénom :
Affectation actuelle :		
Date et signature obligatoires :		

**Demande de priorité**

Case à cocher selon le cas	Motif	Pièces justificatives à joindre à cette fiche
<b>1-Demandes formulées au titre de l'expérience et du parcours professionnel</b>		
<input type="checkbox"/>	<b>Mesure de carte scolaire:</b> fermeture de poste - Demande d'affectation sur poste de même nature susceptible d'être vacant dans la même école ou le même établissement à condition de l'avoir demandé en vœu 1. <i>ATTENTION: L'enseignant concerné par la mesure de carte pourra ne pas vouloir exercer en qualité d'adjoint élémentaire s'il était auparavant adjoint maternelle et inversement. Il devra donc en faire part lors de sa demande de points de bonification et indiquer sur un courrier joint son engagement à occuper un poste de même nature si celui-ci était ouvert à la rentrée scolaire.</i>	Lettre explicative
<input type="checkbox"/>	<b>Changement de catégorie de poste</b> dans la même école entre adjoint maternelle et élémentaire.	Aucune
<input type="checkbox"/>	<b>Changement de catégorie de poste</b> dans la même école de directeur à adjoint maternelle ou élémentaire.	Aucune
<input type="checkbox"/>	<b>Demande du poste de direction 2 classes</b> après création d'un poste d'adjoint dans une école à 1 classe (sous réserve d'être inscrit sur la liste d'aptitude)	Aucune
<b>3-Demandes liées à la situation personnelle</b>		
<input type="checkbox"/>	Cas des personnels porteurs d'un handicap.	Photocopie de la R.Q.T.H.

**Demande de points de bonification**

Case à cocher selon le cas	Motif	Pièces justificatives à joindre à cette fiche
<b>1-Demandes formulées au titre de l'expérience et du parcours professionnel</b>		
<input type="checkbox"/>	<b>Stabilité</b> à partir de 3 ans sur le 1er poste obtenu à titre définitif en qualité de néo titulaire	Aucune
<input type="checkbox"/>	<b>Education prioritaire:</b> Stabilité à partir de 3 ans sur un poste relevant de l'éducation prioritaire	Pour les enseignants entrant dans le département au 01/09/23, copie des derniers arrêtés d'affectation à titre définitif
<input type="checkbox"/>	<b>Mesure de carte scolaire</b>	Aucune
<input type="checkbox"/>	<b>Demande du poste de direction 2 classes et plus</b> après un intérim de direction dans la même école.	Aucune
<input type="checkbox"/>	<b>Intérim de direction</b> (2 classes et plus)	Aucune
<input type="checkbox"/>	<b>Nomination à titre provisoire sur un poste ASH</b> sans être titulaire du CAPPEI ou équivalent	Aucune
<b>2-Demandes liées à la situation familiale</b>		
<input type="checkbox"/>	<b>Rapprochement de conjoints</b> : enseignant dont l'affectation actuelle est à plus de 40 km de la résidence professionnelle du conjoint	Copie acte de mariage, PACS ou livret de famille Contrat ou attestation de travail du conjoint indiquant la commune d'exercice
<input type="checkbox"/>	<b>Autorité parentale conjointe:</b> enseignant ayant à charge un enfant de moins de 18 ans au 31/08/2023 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droits de visite) si son affectation actuelle est à plus de 40 kilomètres de la résidence familiale de l'ex-conjoint	Copie acte de mariage, PACS ou livret de famille Contrat ou attestation de travail du conjoint Décision de justice relative aux modalités de garde et de visite (ou en l'absence de décision de justice, une lettre conjointe signée des deux parents faisant état des modalités de garde de l'enfant)
<input type="checkbox"/>	<b>Situation de parent isolé</b> : enseignant exerçant seul l'autorité parentale sur un enfant de moins de 18 ans au 31/08/2023	Document attestant de l'exercice seul de l'autorité parentale
<b>3-Demandes liées à la situation personnelle</b>		
<input type="checkbox"/>	Enseignant possédant la <b>reconnaissance de travailleur handicapé</b> (R.Q.T.H.)	Photocopie de la R.Q.T.H.
<input type="checkbox"/>	<b>Enfant reconnu handicapé</b> ou conjoint bénéficiaire de la R.Q.T.H. ou titulaire d'une carte d'invalidité.	Attestation du handicap de l'enfant handicapé. Photocopie de l'attestation de la R.Q.T.H. ou (et) de la carte d'invalidité pour le conjoint. Copie acte de mariage, PACS ou livret de famille

**Postes de direction d'école primaire**

Case à cocher selon le cas	Motif
<input type="checkbox"/>	Possibilité pour un directeur d'école primaire d'enseigner en classe de maternelle: <u>situation vue individuellement pour des raisons techniques.</u> - dans le cas d'une vacance de poste d'adjoint maternelle au sein de la même école - dans le cas où c'est un adjoint maternelle de l'école qui obtient le poste de direction

**TOUTE DEMANDE RECUE HORS DELAI NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.**